



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°41-2018-07-004

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2018

Sommaire

PREFECTURE LOIR ET CHER

41-2018-06-18-050 - Arrêté portant création de secteurs d'information sur sols sur le territoire de la commune de BLOIS (50 pages)

Page 3

PREFECTURE LOIR ET CHER

41-2018-06-18-050

**Arrêté portant création de secteurs d'information sur sols
sur le territoire de la commune de BLOIS**



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Service interministériel
d'animation des politiques publiques
Pôle environnement et transition énergétique*

ARRETE N°

Portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la commune de BLOIS

**Le Préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.410-1, R.151-53, R.410-15-1, R.431-16 et R.442-8-1 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 28/06/2016 proposant la création de SIS sur la commune de Blois ;

Vu l'absence d'avis émis par le maire de la commune de Blois et par le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers des 05/07/2017 et 09/08/2017 ;

Vu les observations et propositions émises dans le cadre de la mise à disposition du public du projet de décision de création de secteur d'information sur les sols, accompagné de la note de présentation susvisé, organisée du 04/09/2017 au 25/09/2017 suivant les formes prévues à l'article L.120-1 du code de l'environnement ;

Vu le rapport et les propositions en date du 7 juin 2018 de l'inspection des installations classées ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés BLOIS DECAP, DUMAS, SLVP, EUROCOATINGS, MAURICE, SAGANA sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser et d'attacher les limites d'utilisation du terrain, ce afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement de l'usage des sols ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Loir-et-Cher ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sur la commune de Blois, il est institué des secteurs d'information sur les sols dont la liste et les caractéristiques figurent ci-dessous.

n°SIS	Nom du site	Commune	Adresse
41SIS00473	ANCIENNE USINE A GAZ	Blois	4 rue de l'usine à gaz
41SIS00478	DUMAS	Blois	13 bis rue des Ponts Chartrains
41SIS00476	MAURICE	Blois	36 rue des Ponts Chartrains
41SIS00475	SAGANA	Blois	8 rue de Cabochon
41SIS00474	Blois DECAP	Blois	67 bis quai Henri Chavigny
41SIS00477	EUROCOATINGS	Blois	7 boulevard de l'Industrie

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS RELATIVES À L'USAGE DES TERRAINS

Demande d'autorisation à construire

Conformément à l'article L. 556-2 du code de l'environnement, les pétitionnaires d'autorisation à construire dans des secteurs d'information sur les sols identifiés à l'article 1 doivent attester de la prise en compte d'une étude de sols, définissant les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, conformément à la norme NF X31-620-2, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire, lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant

une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

A compter de la date de publication du présent arrêté, le fait qu'un terrain soit répertorié en secteurs d'information sur les sols doit être mentionné dans les certificats d'urbanisme prévus à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme. L'obligation vaut tant pour la délivrance de certificats dans les communes disposant d'un PLU que dans celles disposant d'une carte communale ou sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

Précautions pour les tiers intervenant sur le site

Compte tenu de la présence de polluants dans les sols, la réalisation de travaux n'est possible que sous la condition de mettre en œuvre un plan hygiène/sécurité pour la protection de la santé des travailleurs et des employés du site au cours des travaux.

ARTICLE 3 : SORTIE DES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS

Des parcelles ne pourront être sorties des secteurs d'information sur les sols que par la suite de la suppression des causes les ayant rendus nécessaires.

ARTICLE 4 : OBLIGATION D'INFORMATION AUX PROPRIÉTAIRES SUCCESSIFS ET AUX OCCUPANTS

Sans préjudice des dispositions des articles L.125-5 et L.514-20 du code l'environnement, si les terrains concernés par le secteur d'information sur les sols font l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'Etat, en application de l'article L. 125-6 du code précité. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

ARTICLE 5 : ANNEXION DES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS AU PLU

En application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement, les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Blois.

ARTICLE 6 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 7 : NOTIFICATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Blois et au président de la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

ARTICLE 8 : APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Loir-et-Cher, Monsieur le Maire de Blois, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre-Val de Loire et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Blois, le **18 JUIN 2018**

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Julien LE GOFF

ANNEXE :
Six dossiers SIS

**Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
Ancienne Usine à Gaz - Blois**

Identification

<u>Identifiant</u>	41SIS00473
<u>Nom usuel</u>	ANCIENNE USINE A GAZ
<u>Adresse</u>	4 rue de l'usine à gaz
<u>Lieu-dit</u>	
<u>Département</u>	LOIR-ET-CHER (41)
<u>Commune principale</u>	BLOIS
<u>Autre(s) commune(s)</u>	

Caractéristiques du SIS

Le site de Blois a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille de 1839 à 1962. La plupart des infrastructures de l'usine ont été démolies en 1975.

Il existe deux nappes au droit du site. La première est superficielle et est en liaison avec la Loire. La deuxième se situe à environ 20 mètres de profondeur et est protégée par des calcaires et des marnes compacts.

En 1993, un diagnostic approfondi a révélé l'existence de 5 anciennes cuves de stockage des sous-produits de distillation de la houille (goudrons et eaux ammoniacales). Cette étude a montré que les sols peuvent être localement contaminés par des goudrons à proximité des cuves de stockage et des fours de l'usine. De plus, la présence de ferrocyanure ferrique a ponctuellement été mise en évidence dans les sols.

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.

Le site de l'ancienne usine à gaz de Blois est en classe 5 du protocole. C'est un site dont la sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et des eaux superficielles est faible.

En 1996, les anciennes cuves ont été vidées et remblayées. Au total, 285 tonnes d'eau polluée, 531 tonnes de goudrons et 117 tonnes de gravats et goudrons pâteux non pompables ont été traités dans des centres de traitement agréés.

Aujourd'hui le site est utilisé comme parking pour les camping-cars et les autocars de tourisme et aucune autre action n'est à prévoir par rapport à l'usage actuel.

État technique

Site concerné par une action nationale de l'État (protocole Usines à gaz)

Observations

Diagnostic approfondi réalisé en 1993 sur le site : recherche historique et documentaire, recherche des ouvrages enterrés et caractérisation du sol au moyen d'investigations de terrain.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	41.0001	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=41.0001

Sélection du SIS

<u>Statut</u>	En édition
<u>Critères de sélection</u>	Terrain à risques potentiels, à diagnostiquer
<u>Commentaire sur la sélection</u>	Site ayant accueilli des cuves de sous-produits (goudrons, eaux ammoniacales). Des investigations ont montré que les sols peuvent être localement contaminés par des goudrons.
<u>Localisation</u>	D'après plans et photos aérienne à l'échelle appropriée
<u>Cadastre</u>	Périmètre conforme à la BD parcellaire IGN / conforme au plan cadastral.gouv.fr
<u>Observations sur la numérisation</u>	/

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde X: 6885928.0 ; Y: 2890197.0

Superficie totale 8859 m²

Périmètre total 377 m

Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date vérification parcellaire : 19/05/2016

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BLOIS (41)	DM	135	
BLOIS (41)	DM	136	
BLOIS (41)	DM	54	

Gestion de documents

Documents attachés au SIS

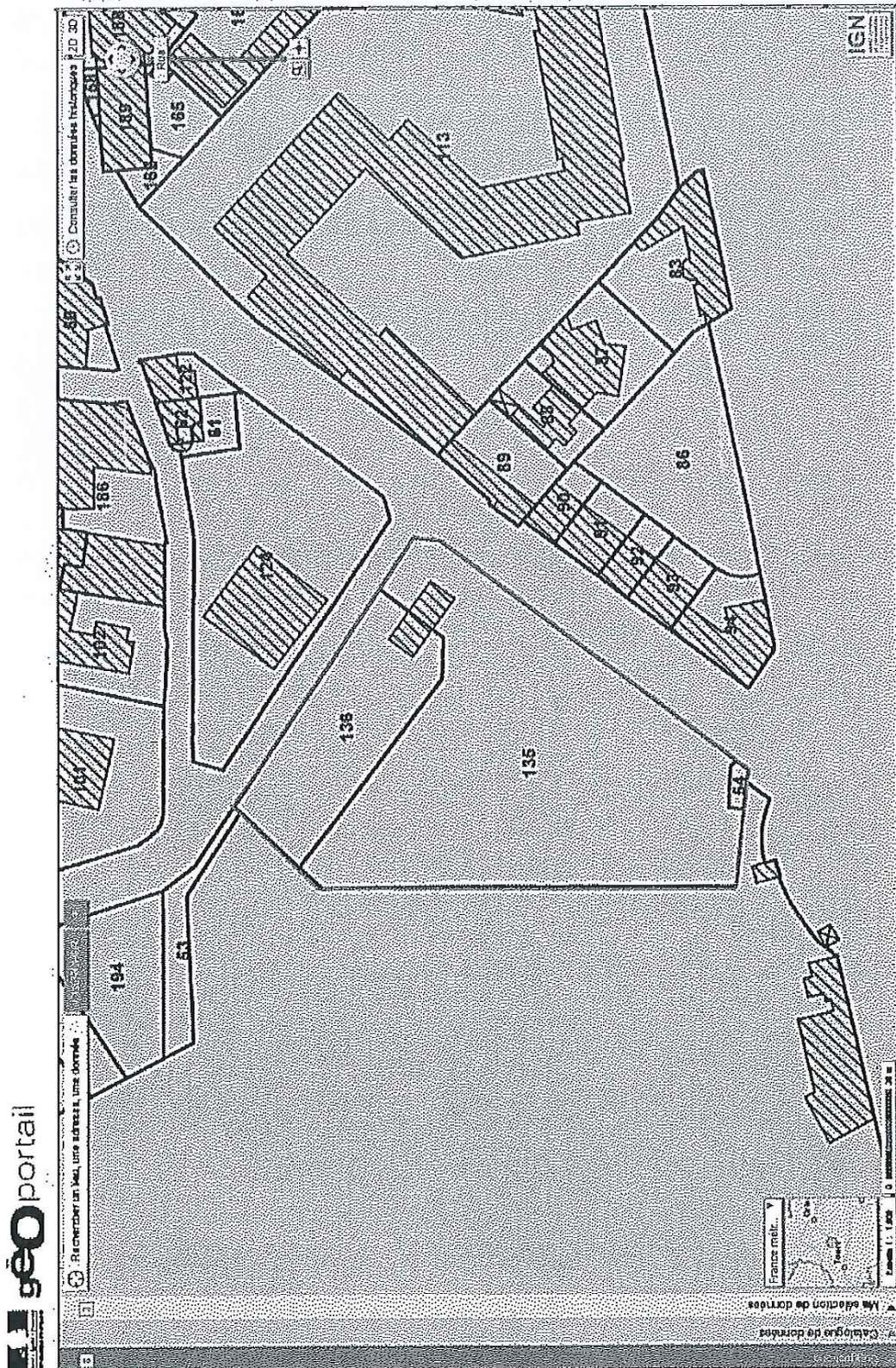
Titre	Commentaire (description succincte)	Diffusable public (oui/non)
Plan cadastral actuel du site		Oui
Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS		Oui
Photo aérienne ancienne du site		Oui

Historique des interventions sur le SIS

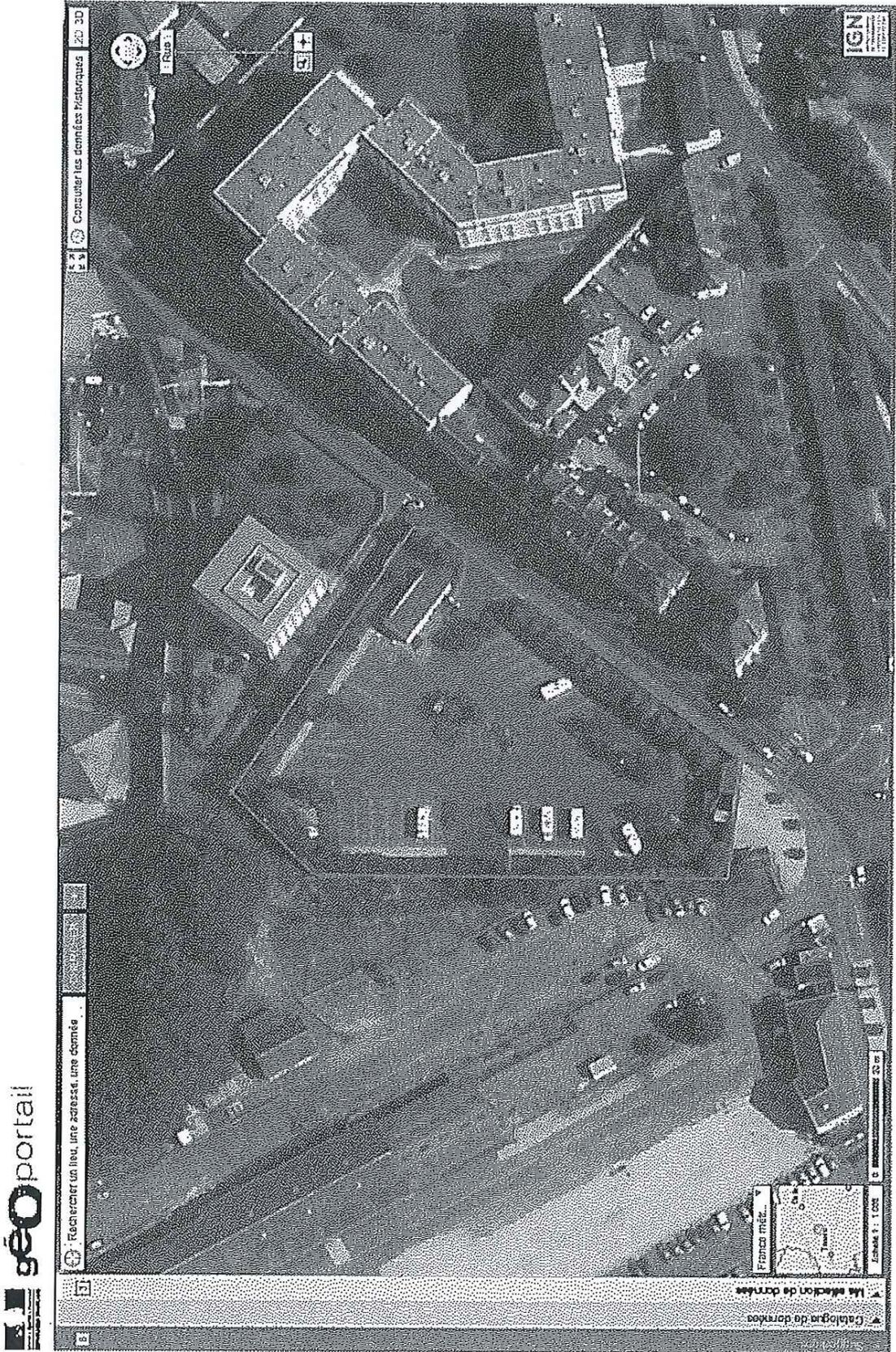
Mise à jour automatique par l'outil

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires

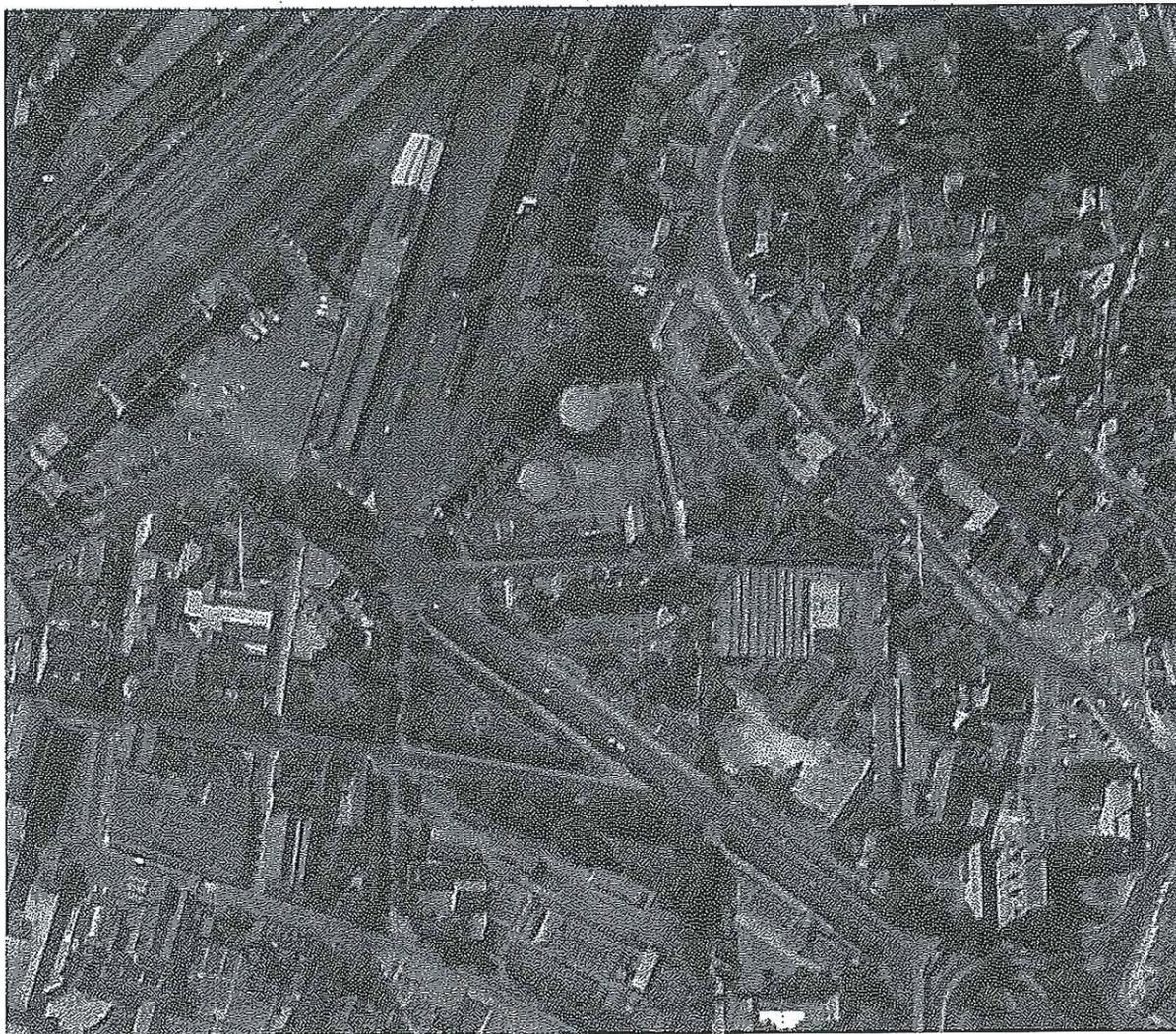
Annexe 1 : Plan cadastral actuel du site



Annexe 2 : Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS



Annexe 3 : Photo aérienne ancienne du site



**Vu pour être annexé
à l'arrêté du 18 JUIN 2018**

**Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves at the top and bottom, and a horizontal line that crosses the vertical one near the bottom.

Julien LE GOFF

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BLOIS
 M. ...
 LE PREFET DE LA SECTEUR DE LOIR ET CHER
 M. ...
 LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
 M. ...

**Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
DUMAS - Blois**

Identification

<u>Identifiant</u>	41SIS00478
<u>Nom usuel</u>	DUMAS
<u>Adresse</u>	13 bis rue des Ponts Chartrains
<u>Lieu-dit</u>	
<u>Département</u>	LOIR-ET-CHER (41)
<u>Commune principale</u>	BLOIS
<u>Autre(s) commune(s)</u>	

Caractéristiques du SIS

Ce site a accueilli une activité de récupération de déchets à partir de 1921. Cette installation classée soumise à autorisation était en situation irrégulière.

En juillet 2006, un diagnostic de pollution des sols et des eaux souterraines a été réalisé par le bureau d'études SOCOTEC.

Cinq sondages de sols ont été réalisés. Ceux-ci ont mis en évidence des pollutions marquées en métaux (cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel et plomb). De plus, des pollutions plus faibles et plus ponctuelles en hydrocarbures et PCB ont été trouvées. Ces contaminations sont majoritairement identifiées sur la première couche de sol (de 0 à 1 mètre de profondeur). Le rapport mentionne aussi la présence de couches supérieures des sols contenant des métaux en mélange, la présence de déchets de métaux en surface dont des piles de type alcalines et une surélévation de terrain sur un secteur de 6 m² due à la présence de ferrailles enterrées.

Dans les eaux souterraines, des traces de métaux, arsenic et cuivre principalement, ainsi que des traces d'hydrocarbures, ont été détectées au niveau des deux puits présents sur le site. La nappe alluviale est notamment située à quelques mètres sous le terrain naturel. Cependant, celle-ci n'est pas utilisée pour l'alimentation en eau potable. Il existe une prise d'eau en Loire pour l'alimentation en eau potable mais elle est en amont du site qui est situé hors du périmètre de protection de la prise d'eau. Les forages AEP en rive gauche de la Loire prélèvent dans la nappe des calcaires de Beauce et sont situés en amont hydrogéologique du site Dumas. La contamination des eaux par les métaux lourds qui a été relevée montre que les valeurs restent en deçà des limites de potabilité de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007.

Des logements sociaux sans sous-sol et avec des garages en rez-de-chaussée sont projetés sur le site.

Un premier plan de gestion de la pollution des sols tenant compte de ce projet a été proposé en décembre 2009. Le projet d'aménagement a connu des évolutions en 2010 et 2011.

Les principes retenus pour le plan de gestion sont les suivants :

- excavation des terres faiblement contaminées pour suppression des deux zones polluées en hydrocarbures et PCB ;
- enlèvement des déchets métalliques en surface du terrain ;
- excavation des terres sur 25 cm de profondeur sur l'ensemble du terrain et excavation plus importante au niveau des zones polluées en mercure, plomb et cadmium ;
- imperméabilisation des surfaces ou apports de terres saines sur géotextile en recouvrement de surface ;
- mise en place de servitudes pour assurer la pérennité de l'accès aux piézomètres et des mesures de gestion susmentionnées.

Le dossier de servitudes d'utilité publique n'ayant pas été reçu à ce jour, ce site a été inclus dans la liste des SIS pour la région Centre-Val de Loire.

La surveillance des eaux souterraines est en cours et est réalisée deux fois par an sur un puits et deux piézomètres. Les mesures récentes montrent que les concentrations en cuivre et en hydrocarbures restent stables. Par ailleurs, les concentrations en arsenic montrent des valeurs plus élevées que les campagnes précédentes.

État technique

Site évalué ou traité, ou en cours, avec surveillance eaux sout./sup. et restriction d'usage.

Observations

Premier plan de gestion proposé en décembre 2009, complété en 2010 puis 2011. Surveillance des eaux souterraines.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	41.0030	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=41.0030

Sélection du SIS

<u>Statut</u>	En édition
<u>Critères de sélection</u>	Terrain concerné à risques avérés
<u>Commentaire sur la sélection</u>	Terrain ayant été le lieu de dépôts de déchets. Les investigations des sols ont montré une pollution en métaux, hydrocarbures et PCB, ainsi qu'une pollution en métaux des eaux souterraines. Selon la méthodologie nationale l'état du site peut présenter une incompatibilité avec les usages futurs.
<u>Localisation</u>	D'après plans et photos aériennes à l'échelle appropriée
<u>Cadastre</u>	Périmètre conforme à la BD parcellaire IGN / conforme au plan cadastral.gouv.fr
<u>Observations sur la numérisation</u>	/

Caractéristiques géométriques générales

<u>Coordonnées du centroïde</u>	X : 575422.14 ; Y : 6721808.75
<u>Superficie totale</u>	3220 m ²
<u>Périmètre total</u>	279 m
<u>Précision des contours</u>	Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire : 29/04/2016

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BLOIS (41)	DE	84	24/10/2014
BLOIS (41)	DE	85	24/10/2014
BLOIS (41)	DE	98	24/10/2014

Gestion de documents

Documents attachés au SIS

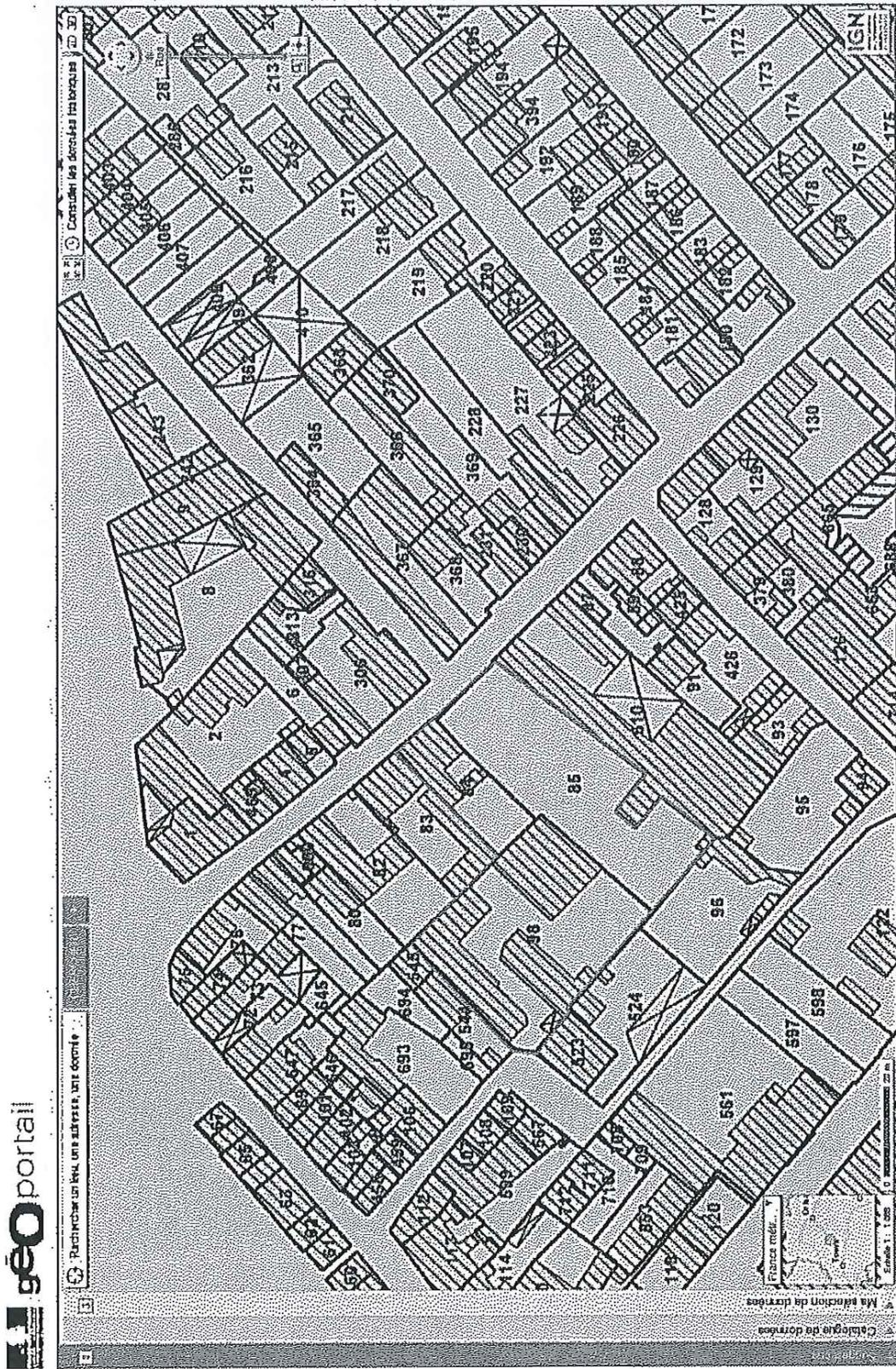
Titre	Commentaire (description succincte)	Diffusable public (oui/non)
Plan cadastral actuel du site		Oui
Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS		Oui
Photo aérienne ancienne du site		Oui
Diagnostic de qualité des sols potentiellement pollués et ESR réalisés par SOCOTEC en 2006		Oui

Historique des interventions sur le SIS

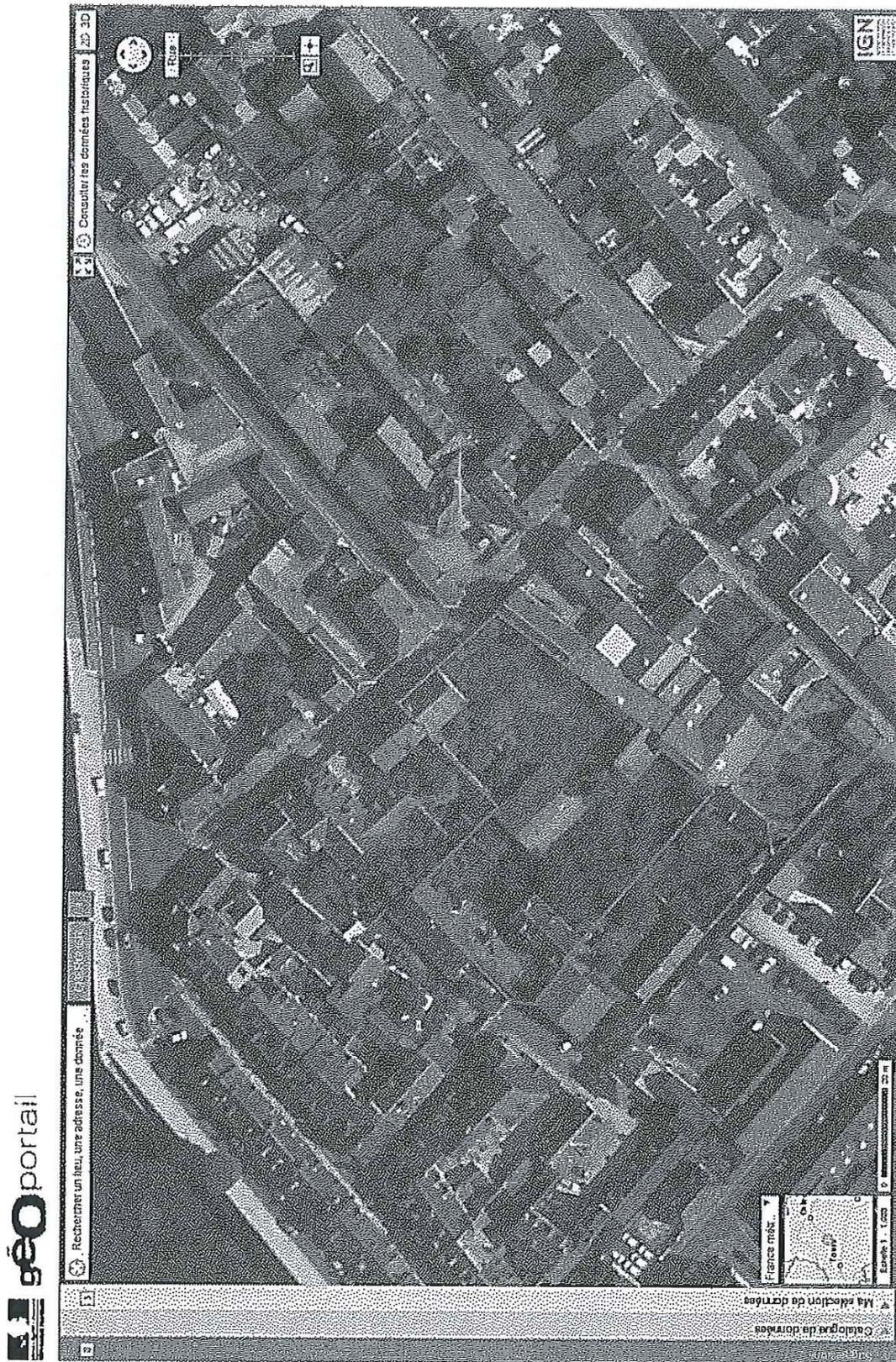
Mise à jour automatique par l'outil

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires

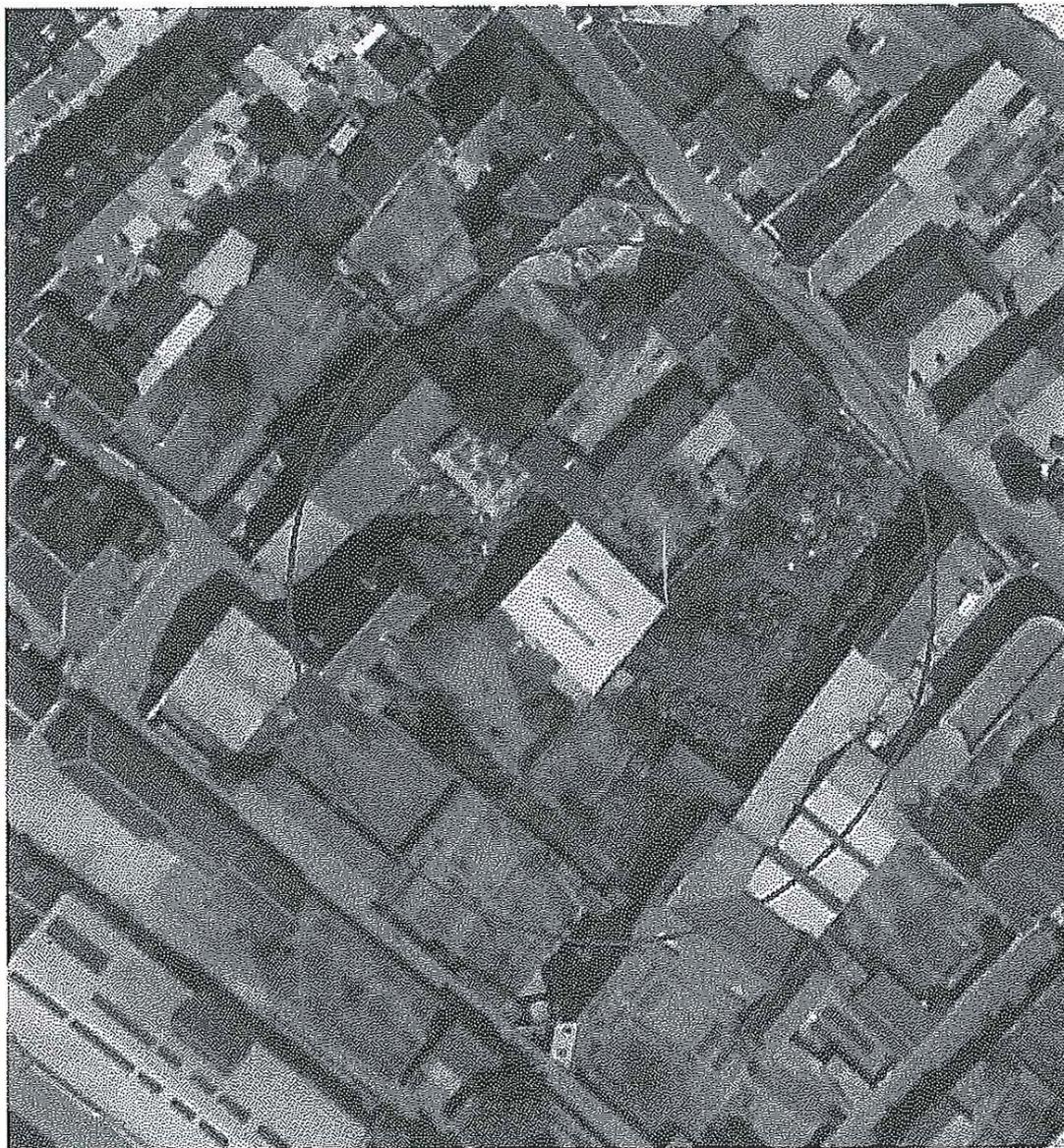
Annexe 1 : Plan cadastral actuel du site



Annexe 2 : Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS



Annexe 3 : Photo aérienne ancienne du site



Vu pour être annexé
à l'arrêté du 18 JUIN 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Julien LE GOFF



Commune de Blois
Arrêté préfectoral n° 41-2018-06-18-050
du 18 juin 2018
relatif à la création de secteurs d'information sur sols

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
MAURICE - Blois

Identification

<u>Identifiant</u>	41SIS00476
<u>Nom usuel</u>	MAURICE
<u>Adresse</u>	36 rue des Ponts Chartrains
<u>Lieu-dit</u>	
<u>Département</u>	LOIR-ET-CHER (41)
<u>Commune principale</u>	BLOIS
<u>Autre(s) commune(s)</u>	

Caractéristiques du SIS

Le site a accueilli depuis le début du siècle une activité de récupération de déchets. Au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, le site a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 9 août 1921 pour l'exploitation d'un dépôt de peaux sèches et de chiffons ainsi qu'un dépôt d'os secs. Ensuite, les activités de l'établissement ont consisté en la récupération de papiers, cartons, métaux ferreux et non ferreux ainsi que de véhicules hors d'usage. La déclaration de cessation d'activité a été prononcée le 23 mai 2001. Le site est aujourd'hui une friche industrielle, situé dans un environnement urbain dense en zone inondable.

Dans le cadre de la cessation d'activité du site, un diagnostic de pollution des sols a été réalisé en 2001. Onze sondages ont été effectués pour cette étude. L'analyse des sols a montré la présence d'une première zone contaminée par les métaux (en cuivre, plomb et zinc), ainsi qu'une seconde zone, contaminée par des hydrocarbures en faible concentration et par certains métaux. Suite à cette étude, ces terres ont été excavées et éliminées en installation de stockage de déchets non dangereux (300 t) et en installation de stockage de déchets inertes (555 t).

En 2007, compte tenu d'un projet immobilier de logements individuels sans sous-sol construits sur vide sanitaire avec jardins privatifs, un diagnostic approfondi du site a été réalisé. Celui-ci a mené à la réalisation de 26 sondages et 3 piézomètres sur site pour caractériser la qualité des sols et la qualité des eaux souterraines de la nappe. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence des traces d'éléments métalliques présentant le plus souvent des concentrations significatives sur les couches superficielles.

Sur la zone des pavillons et des futures voiries, les résultats d'analyses des sols mettent en évidence de faibles concentrations en hydrocarbures. La nappe est faiblement contaminée au droit du site par les hydrocarbures. Une surveillance des eaux souterraines est réalisée deux fois par an sur deux piézomètres. Le bilan quadriennal 2012-2015 de suivi de la qualité des eaux souterraines montre une contamination par les hydrocarbures totaux, l'arsenic, le mercure et le nickel. Les concentrations en arsenic et nickel restent relativement stables depuis 2013. Seules les teneurs en HAP et en mercure dépassent les valeurs seuil de potabilité de l'arrêté du 11 janvier 2007, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

Une évaluation détaillée des risques pour la santé humaine a été réalisée pour vérifier les risques liés à une exposition chronique aux substances présentes actuellement dans les sols et dans les eaux souterraines au droit du site. La présence de logements et de jardins individuels a été prise en compte lors de cette évaluation. A l'issue de celle-ci, les calculs ont permis de valider le projet de réhabilitation.

Une nouvelle phase de dépollution a été réalisée le 18 janvier 2010. Cette opération a consisté à excaver 3 zones de terres contaminées. Au total, 248 tonnes de terres ont été retirées. La seconde phase de travaux de réhabilitation a consisté en la construction de logements avec notamment la mise en place de vides sanitaires sous chaque habitation.

L'utilisation des terrains par quelque personne physique ou morale ou privée, devra toujours être compatible avec l'état de contamination résiduelle des sols, de l'air du sol et des eaux souterraines. Les restrictions d'usage sont les suivantes :

- le pompage des eaux de la nappe au droit du site est interdit ;
- les interventions, autres que des mesures de niveaux et de prélèvements d'eaux sur les 2 piézomètres existants, sont interdites ;
- la construction d'habitation doit être réalisée sur vide sanitaire ;
- les aires de jardins doivent être constituées de 30 cm de terres végétales saines disposées sur un géotextile ;
- les travaux susceptibles d'endommager le géotextile sont interdits ;
- les 2 piézomètres destinés à la surveillance des eaux souterraines doivent être conservés en l'état avec leurs dispositifs de protections ;
- l'accès au représentant de l'état doit être assuré sur le site.

État technique

Site traité avec restrictions d'usage, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours.

Observations

Plan de gestion décidé en 2007 précisant la remise en l'état du site. Arrêté préfectoral du 21/08/2008 prescrivant la mise en œuvre de mesures de dépollution complémentaires. Mémoire final de réhabilitation daté du 19/01/2012 atteste de la conformité des aménagements avec le plan de gestion de 2007.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	41.0039	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=41.0039

Sélection du SIS

<u>Statut</u>	En édition
<u>Critères de sélection</u>	Terrain concerné à risques avérés
<u>Commentaire sur la sélection</u>	Les investigations des sols ont montré une pollution en métaux et hydrocarbures. Les analyses des eaux souterraines montrent une pollution en hydrocarbures, HAP, mercure et traces d'arsenic à surveiller. Selon la méthodologie nationale l'état du site peut présenter une incompatibilité avec les usages futurs.
<u>Localisation</u>	D'après plans et photos aériennes à l'échelle appropriée
<u>Cadastre</u>	Périmètre conforme à la BD parcellaire IGN / conforme au plan cadastral.gouv.fr
<u>Observations sur la numérisation</u>	/

Caractéristiques géométriques générales

<u>Coordonnées du centroïde</u>	X : 575546.77 ; Y : 6721687.36
<u>Superficie totale</u>	4249 m ²
<u>Périmètre total</u>	376 m
<u>Précision des contours</u>	Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date vérification parcellaire : 05/10/2015

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BLOIS (41)	CY	511	
BLOIS (41)	CY	512	

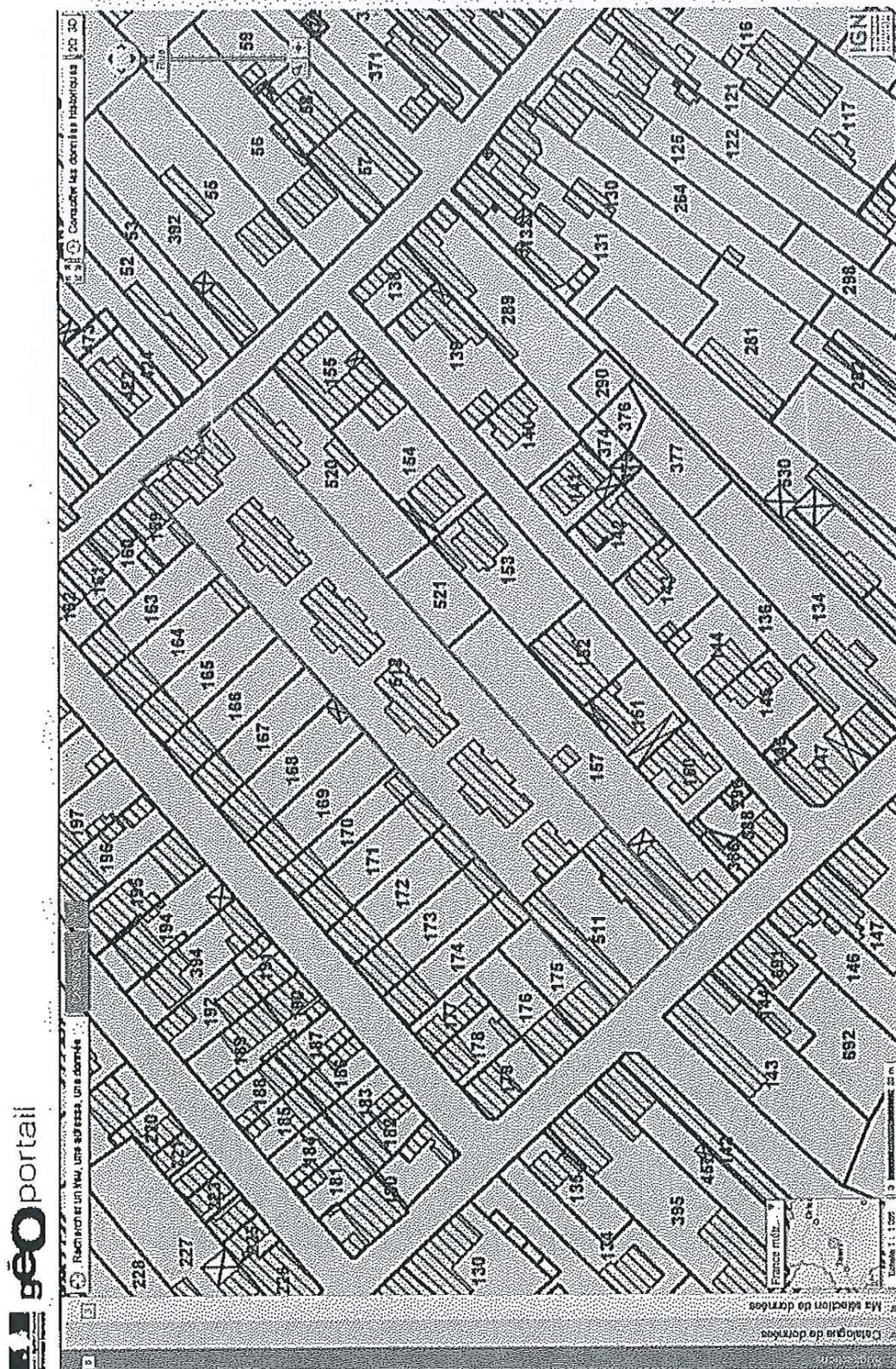
Gestion de documents*Documents attachés au SIS*

Titre	Commentaire (description succincte)	Diffusable public (oui/non)
Plan cadastral actuel du site		Oui
Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS		Oui
Photo aérienne ancienne du site		Oui
Analyse des risques résiduels réalisée par SOCOTEC en 2011		Oui
Bilan quadriennal 2008-2011 et 2012-2015 réalisé par SOCOTEC		Oui

Historique des interventions sur le SIS*Mise à jour automatique par l'outil*

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires

Annexe 1 : Plan cadastral actuel du site



Annexe 2 : Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS



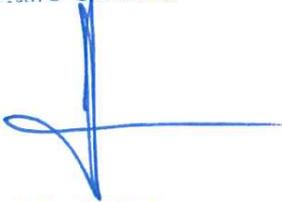
Annexe 3 : Photo aérienne ancienne du site



1964

**Vu pour être annexé
à l'arrêté du 18 JUIN 2018**

**Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général**


Julien LE GOFF



Arrêté préfectoral n° 41-2018-06-18-050
 du 18 juin 2018 portant création de secteurs d'information sur sols sur le territoire de la commune de Blois

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
SAGANA - Blois

Identification

<u>Identifiant</u>	41SIS00475
<u>Nom usuel</u>	SAGANA
<u>Adresse</u>	8 rue de Cabochon
<u>Lieu-dit</u>	
<u>Département</u>	LOIR-ET-CHER (41)
<u>Commune principale</u>	BLOIS
<u>Autre(s) commune(s)</u>	

Caractéristiques du SIS

La société SAGANA a exploité une usine de construction mécanique soumise à autorisation sur le site de 1948 à 2003.

En 2007, la ville de Blois s'est portée acquéreur du terrain et a fait réaliser en 2009 des investigations de terrain par GINGER Environnement (10 sondages). Cette étude a mis en évidence la présence d'une contamination des sols par les hydrocarbures totaux au droit de l'atelier de fabrication de pièces métalliques et à proximité de la cuve à fuel, accompagnée sur le sondage S9 par une contamination en trichloroéthylène avec des traces de BTEX, HAP et COHV.

Par arrêté du 2 février 2011, le Préfet a prescrit la réalisation d'investigations complémentaires en vue de délimiter précisément la pollution et de définir un plan de gestion de cette dernière.

Un diagnostic approfondi a été réalisé par le bureau d'études SOCOTEC en 2011 : 21 sondages ont été effectués et 2 piézaires installés. Ce diagnostic a confirmé les contaminations des sols plus ou moins ponctuelles par des hydrocarbures totaux et des HAP impactant les premiers mètres. Cette étude a permis de mettre en évidence une contamination des sols plus ou moins généralisée au droit de l'atelier de fabrication par des composés organo-halogénés volatils (COHV), une contamination en chrome hexavalent, la présence de nombreuses substances volatiles recherchées dans les deux piézaires et l'absence dans les eaux souterraines des contaminants retrouvés sur le site en profondeur. Les teneurs en chrome VI et COHV sont en dessous des limites de qualité dans les eaux souterraines.

Suite à ce diagnostic, un plan de gestion en vue d'un usage d'habitations (Bilan Coûts Avantages et Analyse des Risques Résiduels) a été remis par SOCOTEC en 2012. Les mesures de gestion retenues sont la destruction du bâtiment actuel, l'élimination hors site

des zones de contaminations concentrées et l'élimination hors site des horizons les plus impactés en chrome VI sur les premiers trois mètres et la mise en place d'un confinement de surface plus abouti sur ce secteur de manière à limiter la surveillance des eaux souterraines. Le projet d'aménagement ne met pas en évidence de risque sanitaire inacceptable pour l'ensemble des voies d'exposition.

Chaque étape d'étude fait l'objet d'une restitution au propriétaire du site, à la société SAGANA et à l'inspection des installations classées.

Suite à la dernière inspection du 28 janvier 2014, l'inspection des installations classées a constaté que le site n'est pas remis en état et aucun travaux n'a été entrepris à ce jour.

État technique

Site nécessitant des investigations supplémentaires.

Observations /

Référence aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	41.0046	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=41.0046

Sélection du SIS

<u>Statut</u>	En édition
<u>Critères de sélection</u>	Terrain concerné à risques potentiels à gérer
<u>Commentaire sur la sélection</u>	Les investigations ont montré une pollution des sols en chrome et hydrocarbures, présence ponctuelle de HAP et solvants chlorés. Site référencé dans BASOL.
<u>Localisation</u>	D'après plans et photos aériennes à l'échelle appropriée
<u>Cadastre</u>	Périmètre conforme à la BD parcellaire IGN / conforme au plan cadastral.gouv.fr

Observations sur la numérisation /

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde X : 573543.89; Y : 6721736.36
Superficie totale 3121 m²
Périmètre total 225 m
Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date vérification parcellaire : 19/05/2016

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BLOIS (41)	DK	42	
BLOIS (41)	DK	203	
BLOIS (41)	DK	204	

Gestion de documents

Documents attachés au SIS

Titre	Commentaire (description succincte)	Diffusable public (oui/non)
Plan cadastral actuel du site		Oui
Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS		Oui
Photo aérienne ancienne du site		Oui
Plan de gestion réalisé par SOCOTEC en 2012		Oui

Historique des interventions sur le SIS

Mise à jour automatique par l'outil

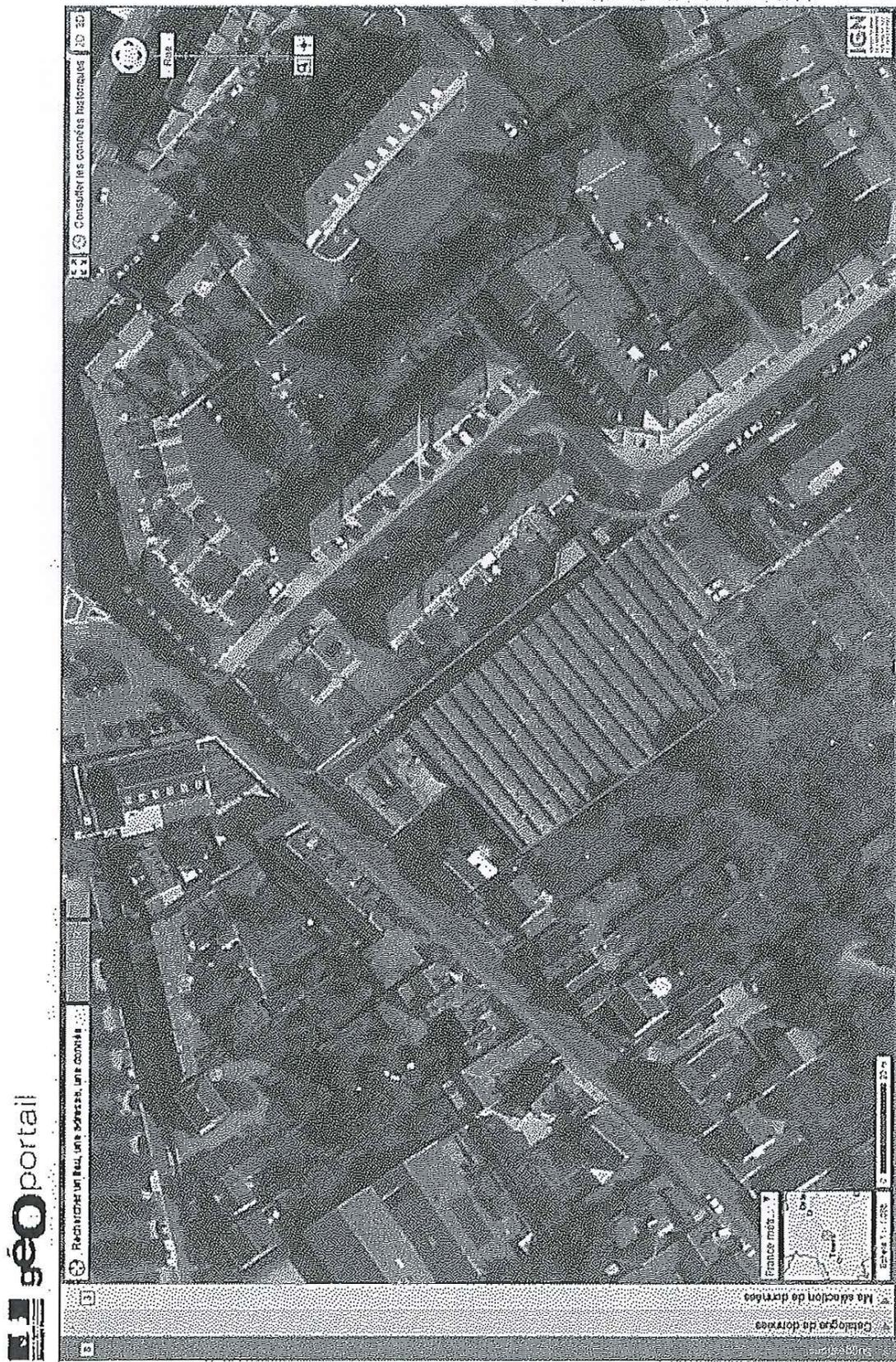
Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires

Cartographie

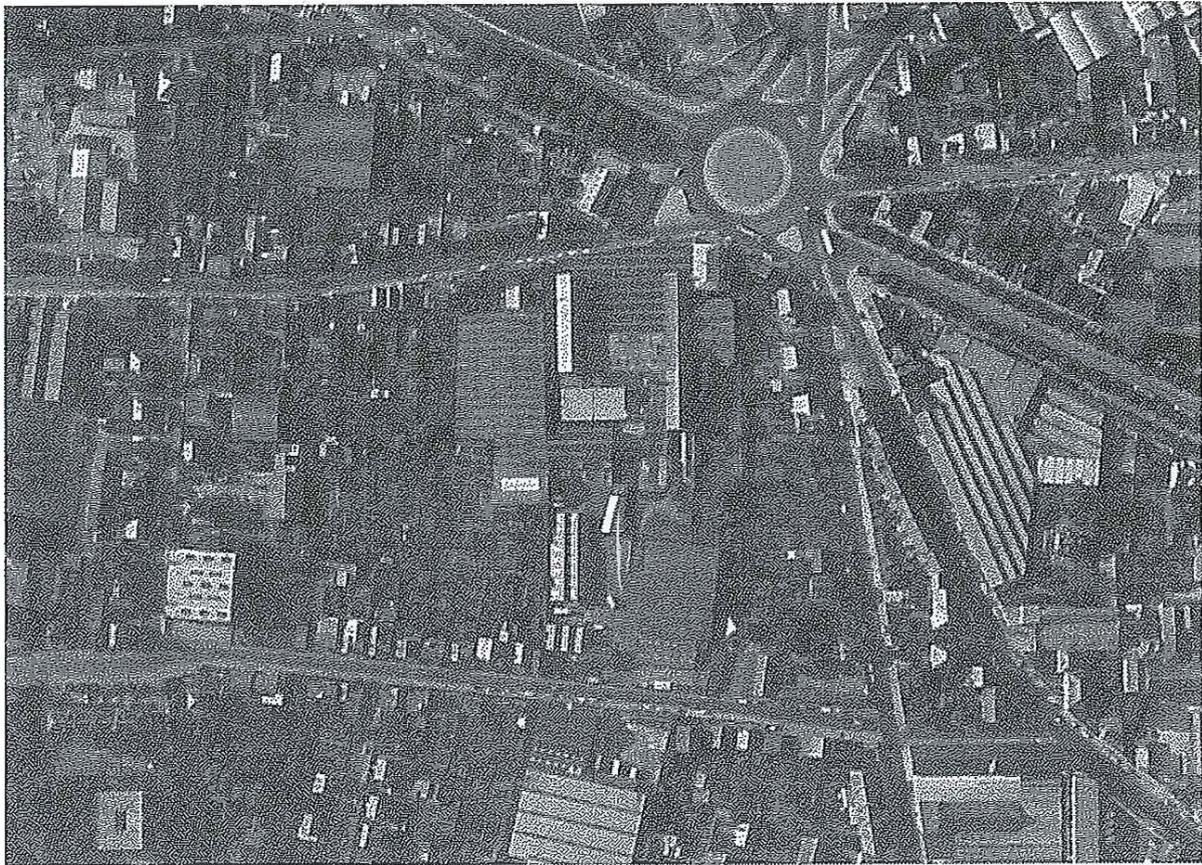
Annexe 1 : Plan cadastral actuel du site



Annexe 2 : Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS



Annexe 3 : Photo aérienne ancienne du site



1970

**Vu pour être annexé
à l'arrêté du 18 JUIN 2018**

**Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général**

Julien LE COFF



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BLOIS

Arrêté portant création de secteurs d'information sur sols sur le territoire de la commune de BLOIS

En date du 18/06/2018

**Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
Blois DECAP - Blois**

Identification

<u>Identifiant</u>	41SIS00474
<u>Nom usuel</u>	Blois DECAP
<u>Adresse</u>	67 bis quai Henri Chavigny
<u>Lieu-dit</u>	
<u>Département</u>	LOIR-ET-CHER (41)
<u>Commune principale</u>	BLOIS
<u>Autre(s) commune(s)</u>	

Caractéristiques du SIS

Le site de Blois a accueilli une activité de décapage de bois et de métaux, utilisant pour son process du dichlorométhane, des acides, de la soude caustique et des alcools. Cette activité a été soumise à déclaration par récépissé du 19 avril 1988.

L'établissement BLOIS DECAP est implanté en rive gauche de la Loire, sur des terrains alluvionnaires. Les activités étaient positionnées sous la ligne des plus hautes eaux de crue connues.

En 1999, le bureau d'études BREUIL CONSULTANTS a été chargé de réaliser une évaluation de l'impact des rejets d'effluents liquides sur les sols de la société Blois DECAP.

Le bureau d'études a confirmé l'existence d'un puisard d'environ 6 mètres de profondeur, recevant les eaux pluviales, domestiques et les eaux de process du site. Le rapport produit au terme de l'intervention relate des débordements fréquents suite à la conjonction d'une nappe alluviale haute et du déversement des eaux issues du site. Trois sondages d'une profondeur de l'ordre de 0,6 mètres ont été réalisés autour du puisard. A l'époque, les investigations ont montré des teneurs en plomb, en aluminium et en fer supérieures aux VCI (Valeurs de Constat d'Impact). Le rapport indique que les concentrations en fer et en aluminium peuvent s'expliquer en partie par le lessivage naturel de ces éléments dans le sol. Signalons que les concentrations en zinc et en plomb mesurées sont supérieures aux gammes de valeurs couramment observées dans les sols "ordinaires" et dans le cas d'anomalies naturelles modérées selon le référentiel actuel ASPITET.

Depuis la mise à l'arrêt définitif de l'activité du site en mai 2011, l'inspection des installations classées a procédé à plusieurs visites d'inspection. Celles-ci ont notamment montré le maintien sur site d'anciens bains (3360 litres), de bacs de décantation (2500

litres), d'un puisard de 6 m³ non curé, de déchets dangereux (environ 12 tonnes), d'emballages souillés vides (environ 40, bidons en plastiques et fûts métalliques de 200 litres) et de produits chimiques (250 kg). Ces déchets sont stockés à l'intérieur d'un bâtiment, sans rétention et en dessous du niveau des plus hautes eaux connues en cas de crue de la Loire.

En l'absence de trésorerie de la société BLOIS DECAP pour mener à bien la mise en sécurité du site, la responsabilité de la propriétaire des terrains a été recherchée, via un arrêté préfectoral de mise en demeure pris le 14 décembre 2015, au titre de l'article 1384 du code civil et de la notion de gardien de la chose.

Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée en février 2016 pour un projet d'implantation d'une activité artisanale sur l'emprise de l'actuel site BLOIS DECAP.

État technique

Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre.

Observations

En date du 11/03/2011, un arrêté préfectoral de réalisation de mesures d'urgence a été prescrit.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	41.0056	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=41.0056

Sélection du SIS

Statut En édition

Critères de sélection Terrain concerné à risques potentiels à gérer

Commentaire sur la sélection

Terrain ayant fait l'objet d'investigations. Celles-ci ont montré la présence de cyanures, COHV, chrome, cuivre, nickel, zinc et plomb dans les sols. L'état actuel peut présenter une incompatibilité avec d'éventuels usages futurs.

Localisation D'après plans et photos aériennes à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre conforme à la BD parcellaire IGN / conforme au plan cadastral.gouv.fr

Observations sur la numérisation /

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde X : 575904.04; Y : 6722085.10

Superficie totale 5525 m²

Périmètre total 401 m

Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire : 05/10/2015

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BLOIS (41)	CY	356	
BLOIS (41)	CY	357	

Gestion de documents

Documents attachés au SIS

Titre	Commentaire (description succincte)	Diffusable public (oui/non)
Plan cadastral actuel du site		Oui
Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS		Oui
Photo aérienne ancienne du site		Oui
Rapport Breuil Consultants de 1999		Oui

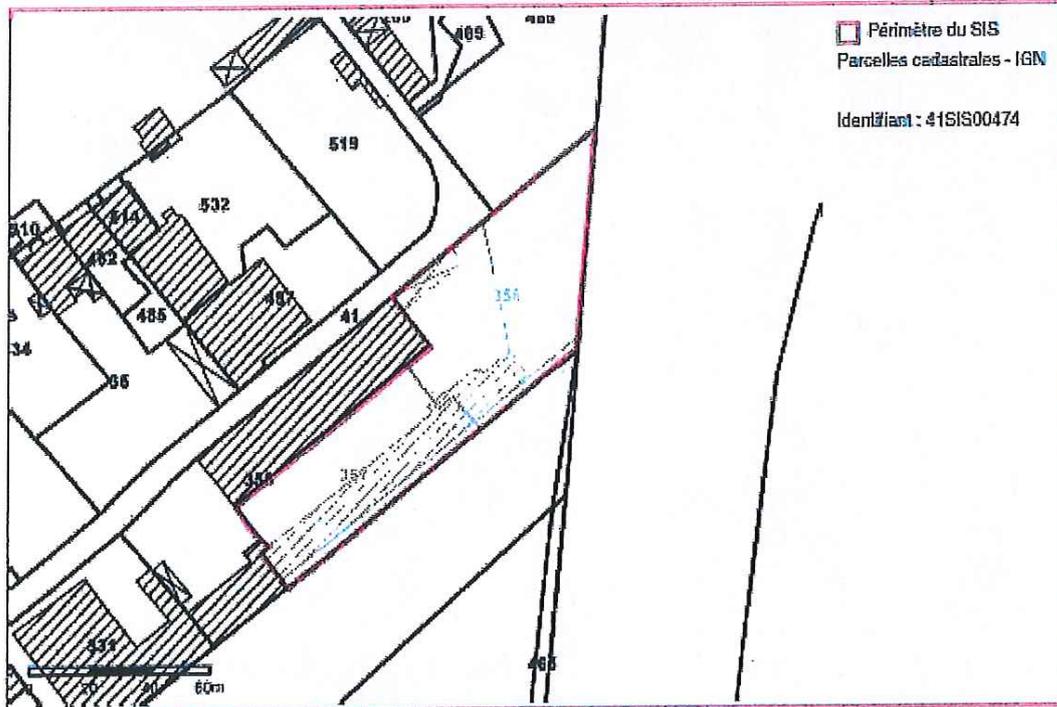
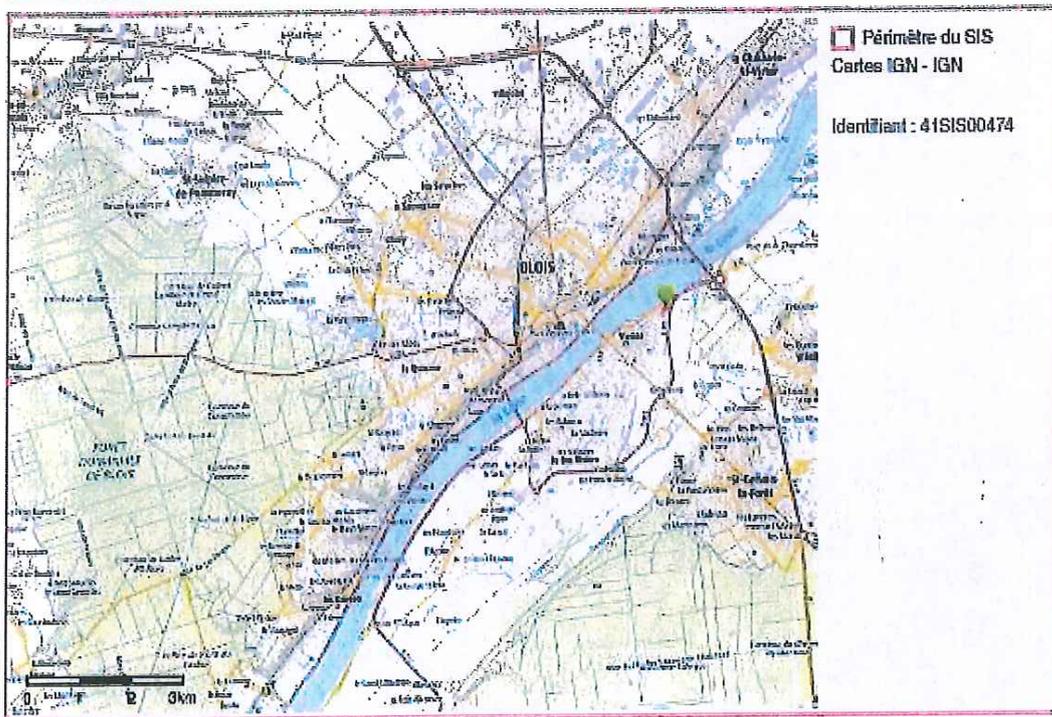
Historique des interventions sur le SIS
--

Mise à jour automatique par l'outil

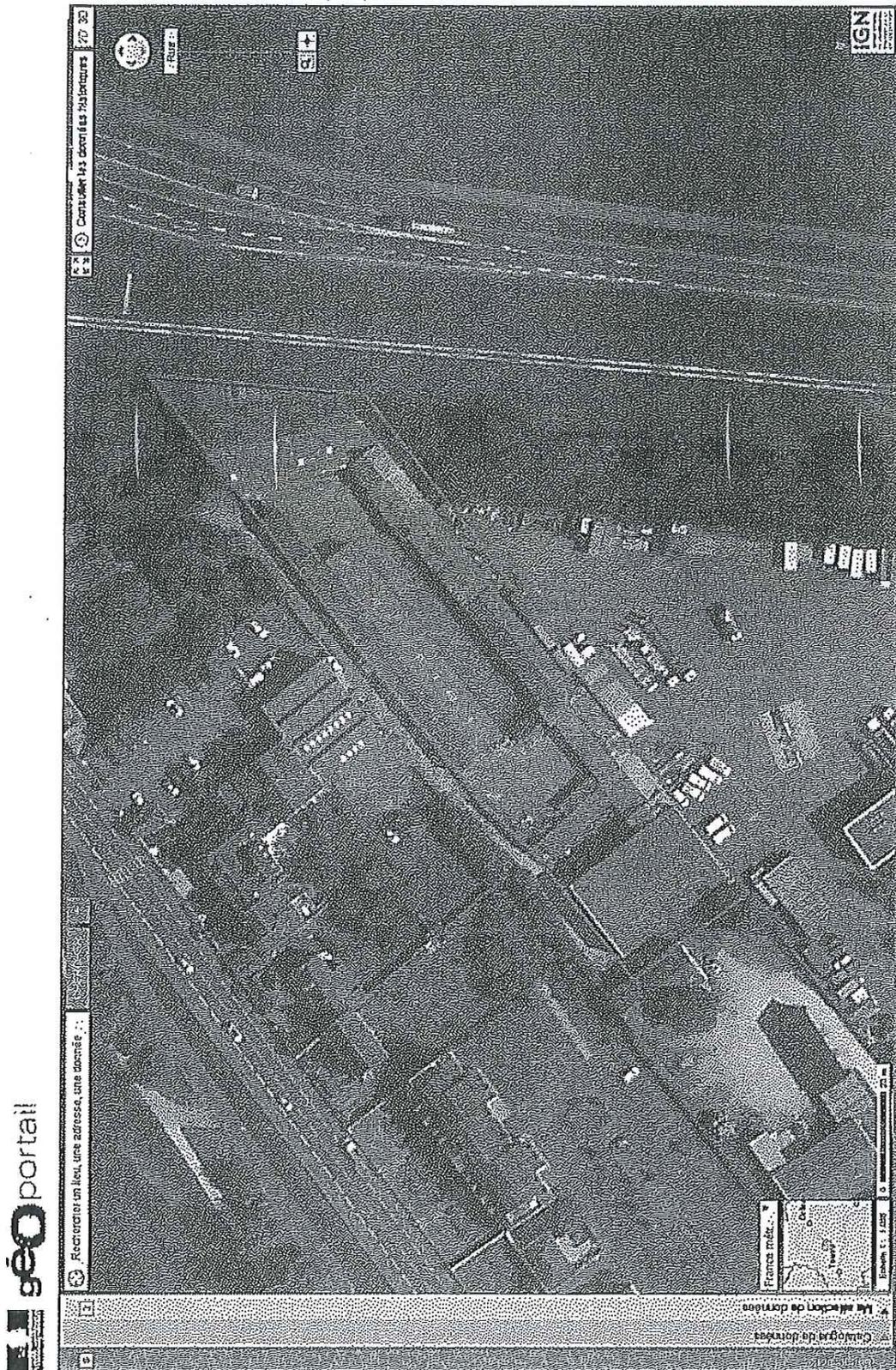
Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires

Cartographie

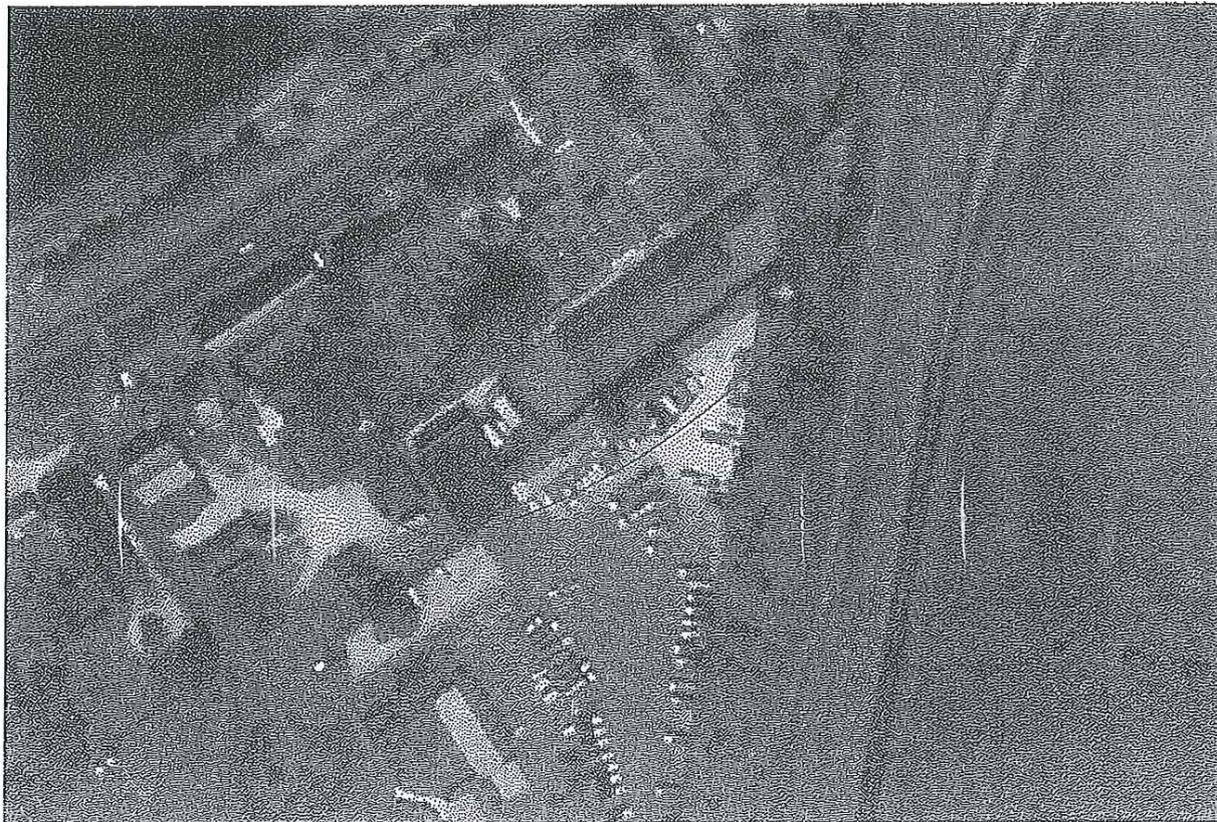
Cartographie



Annexe 2 : Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS



Annexe 3: Photo aérienne ancienne du site



**Vu pour être annexé
à l'arrêté du 18 JUIN 2018**

**Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général**

Julien LE GOFF



COMMUNE DE BLOIS
Mairie de Blois
Rue de la République
41000 Blois
Téléphone : 02 38 52 11 11
Site Internet : www.blois.fr

**Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
EUROCOATINGS - Blois**

Identification

<u>Identifiant</u>	41SIS00477
<u>Nom usuel</u>	EUROCOATINGS
<u>Adresse</u>	7 boulevard de l'Industrie
<u>Lieu-dit</u>	
<u>Département</u>	LOIR-ET-CHER (41)
<u>Commune principale</u>	BLOIS
<u>Autre(s) commune(s)</u>	

Caractéristiques du SIS

La première exploitation du site date de 1968 avec l'installation de la société SLVP (VIMO jusqu'en 1991), fabricant de peintures et vernis pour l'industrie et le bâtiment. En date du 15 janvier 2001, la société SLVP a cédé son fonds de commerce à la Société Eurocoatings S.A. Celle-ci a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 10/08/1999 complété par un arrêté en date du 19/07/2000.

Situé sur les parcelles 44, 91, 92 et 133 de la section HN, ce site industriel ancien a utilisé dans son process des produits liquides polluants (solvants halogénés et non halogénés, hydrocarbures, effluents de traitements de surface...).

Le site est situé dans une zone à vocation majoritairement industrielle, au bord d'une voie ferrée, au nord du centre urbain de Blois. Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est situé à proximité. Le contexte hydrogéologique local est composé d'un réseau complexe de nappes superficielles et souterraines. Un aquifère principal libre correspond à la Loire et ses alluvions. Le sens global d'écoulement des nappes suit la Loire, soit un sens nord-est → sud-ouest. La zone d'implantation du site est complexe, eu égard à un sens d'écoulement de la nappe qui s'avère différent de celui attendu mais aussi de la présence de karsts et de fissures dans les calcaires.

En 2000, lors du changement d'exploitant, une première étude a été réalisée par SOCOTEC. Ce diagnostic a conduit à deux sources de pollution par des solvants de type xylène en sous-sol. Ces sources de pollution se trouvaient sous des parties goudronnées qui ne pouvaient être excavées. L'inspection des installations classées a alors demandé la réalisation d'une étude simplifiée des risques.

Lors de son exploitation par la société Eurocoatings, 3 cuves enterrées de fuel et 7 cuves enterrées de solvants divers étaient en effet présentes sur site. Le site était notamment constitué de deux bâtiments : d'un bâtiment de production accueillant les process de

fabrication et d'un bâtiment de stockage des matières premières et de produits finis. Actuellement, il n'y a plus aucune activité industrielle sur le site, qui est entièrement clôturé.

Suite à la cessation d'activité de la société Eurocoatings, un diagnostic des sols a été réalisé par SOCOTEC en 2014. Seize sondages ont été réalisés jusqu'à une profondeur maximale de 2,8 mètres. Le rapport montre une contamination des sols par divers solvants et des hydrocarbures. Il est en effet observé la présence de xylène, de triméthylbenzène, d'éthylbenzène, de toluène et d'hydrocarbures totaux. D'autres substances ont été retrouvées dans certains échantillons à des teneurs relativement faibles telles que le tétrachloroéthylène, l'acétone et le dichlorométhane.

En conséquence, 59 tonnes de déchets ont été évacués et les 8 cuves enterrées ont été vidées et dégazées.

Le 22 février 2016, un rapport présentant les analyses des eaux souterraines a été remis à l'inspection des installations classées. Les analyses des eaux souterraines ont été effectuées sur 3 piézomètres (Pz1, Pz2 et Pz3) présents sur le site. Le Pz1 correspond au piézomètre de référence en amont de la nappe et les piézomètres Pz2 et Pz3 correspondent aux piézomètres de contrôle de la pollution induite par le site. Les résultats d'analyses sur Pz1 montrent des taux anormalement élevés en trichloroéthylène, tétrachloroéthylène, cis 1,2-dichloroéthylène, éthylbenzène, o-xylène, toluène et m+p-xylène. Le piézomètre Pz2 montre des taux anormalement élevés en trichloroéthylène et tétrachloroéthylène. La somme TCE+PCE dépasse le seuil de potabilité de 10 µg/L, fixé par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007, pour les piézomètres Pz1 et Pz2. Concernant le piézomètre Pz3, les polluants retrouvés sont identiques aux piézomètres Pz1 et Pz2, mais les valeurs sont acceptables et nettement moins élevées. Ceci peut s'expliquer par la configuration particulière de ce piézomètre qui capte vraisemblablement une nappe superficielle de fracture de calcaire : la nappe principale en profondeur est donc, au niveau de ce piézomètre, diluée par la nappe de fracture supérieure, d'où un abattement des taux de pollution relevés.

Au vu des pollutions découvertes, un diagnostic complémentaire permettant de confirmer leurs étendues doit être réalisé et des travaux de dépollution des sols seront programmés dans les limites techno-économiques acceptables.

Pour pérenniser la mémoire des pollutions sur le site et pour interdire l'utilisation des eaux souterraines sur site, un porter à connaissance a été réalisé.

État technique

Site nécessitant des investigations supplémentaires.

Observations /

Référence aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	41.0059	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=41.0059

Sélection du SIS

Statut En édition

Critères de sélection Terrains concernés, à risques potentiels à gérer

Commentaire sur la sélection Site référencé dans BASOL nécessitant des investigations complémentaires.

Localisation D'après plans et photos aériennes à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre conforme à la BD parcellaire IGN / conforme au plan cadastral.gouv.fr

Observations sur la numérisation /

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde X : 573 902 ; Y : 6 723 707

Superficie totale 19753 m²

Périmètre total 763 m

Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire : 21/05/2015

Commune	Section	Parcelle	Date génération
Blois	HN	44	
Blois	HN	91	
Blois	HN	92	
Blois	HN	133	

Gestion de documents

Documents attachés au SIS

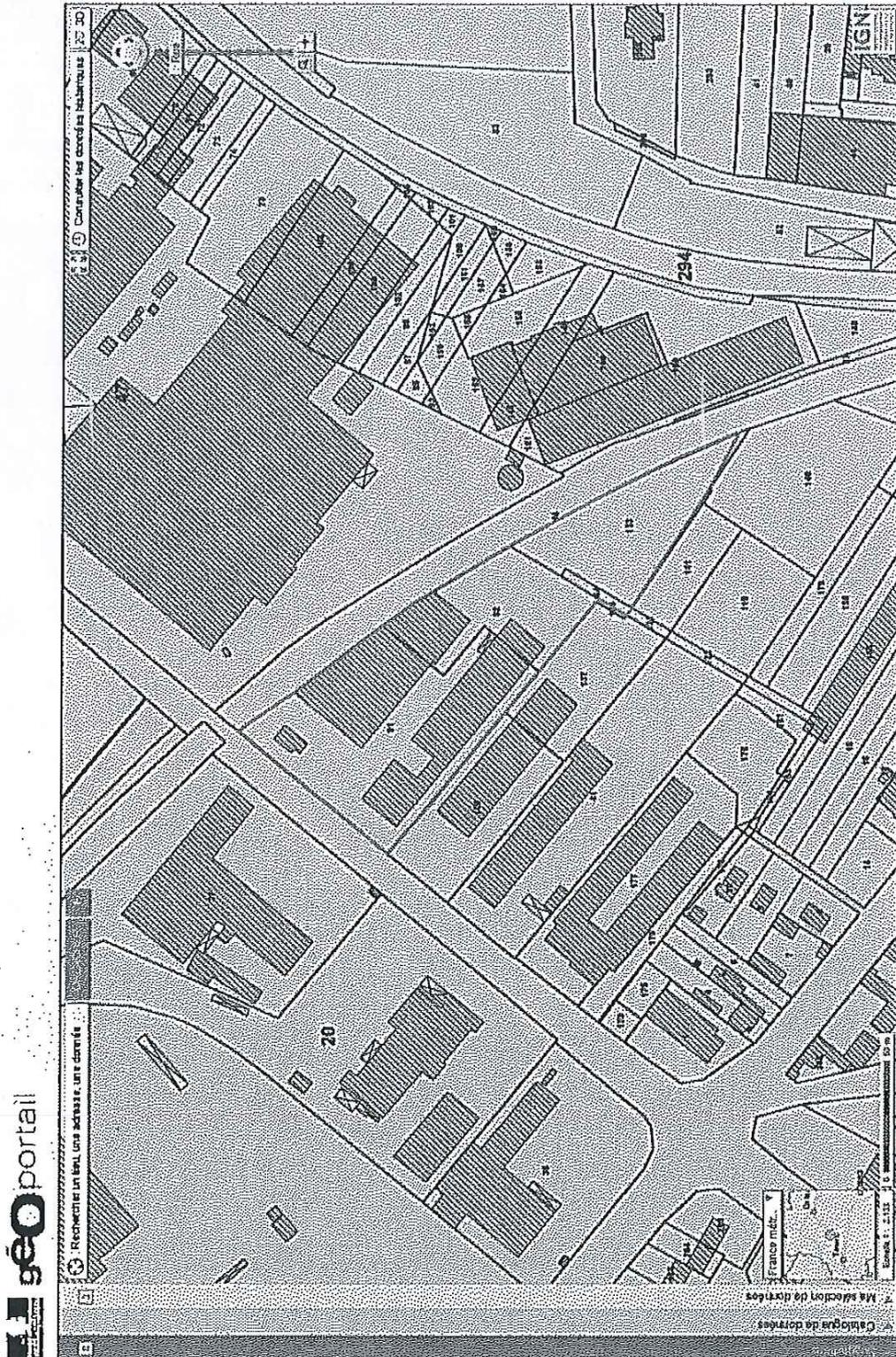
Titre	Commentaire (description succincte)	Diffusable public (oui/non)
Plan cadastral actuel du site		Oui
Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS		Oui
Diagnostic qualité des sols réalisé par SOCOTEC en 2000		Oui
Diagnostic des sols simplifié réalisé par SOCOTEC en 2014		Oui

Historique des interventions sur le SIS

Mise à jour automatique par l'outil

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires

Annexe 1 : Plan cadastral actuel du site



Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Julien LE GOFF

Annexe 2 : Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS

